

FORMULAIRE R8

Bureau principal de la
COMMUNE de :

ELECTIONS COMMUNALES DU 14 OCTOBRE 2018.

Récépissé transmis par le président du bureau principal aux membres du bureau de vote¹

Le président du bureau principal de la commune, chargé de recevoir les votes émis dans tous les bureaux de vote reconnaît que Madame, Monsieur,
....., président (ou assesseur) du bureau de vote n°, accompagné de Madame, Monsieur, témoins, lui a remis intacts et dûment scellés :

- la pochette contenant les bulletins de vote ;
- une enveloppe contenant les supports de mémoire avec les votes enregistrés;
- une enveloppe contenant les bulletins de vote annulés;
- une enveloppe contenant les bulletins de vote émis à titre de test ainsi que le formulaire R2 ;
- une enveloppe contenant le procès-verbal du bureau de vote (Formulaire R3);
- une enveloppe contenant les votes déclarés nuls;
- une enveloppe contenant les listes électorales ayant servi au pointage des électeurs;
- une enveloppe contenant le formulaire R4 en en vue du paiement des jetons de présence ;
- les lettres de désignation de témoins.

Le président du bureau principal confirme par le présent récépissé que les votes enregistrés sur les supports de mémoire visés à l'article 20 de l'ordonnance du 12 juillet 2012 organisant le vote électronique pour les élections communales, ont été enregistrés dans le système de totalisation à heures.

Le nombre des bulletins de vote enregistrés s'élève à :

Nombre de bulletin de vote annulés :

Nombre de votes déclarés nuls :

Nombre de votes de émis à titre de test :

Le Président,

(Nom et prénom)

(Signature)

N.B. : Le nombre d'électeurs dans le bureau de vote est égal au nombre de bulletins de vote enregistrés plus celui des électeurs dont le vote a été déclaré nul (cfr procès-verbal) .

¹ Etabli en deux exemplaires.